

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 14 Mars 2008**

Le Conseil Municipal a été convoqué à la Salle des Fêtes « Francis Poulenc », le Quatorze Mars Deux Mille Huit.

Le Conseil Municipal a siégé, à la Salle des Fêtes « Francis Poulenc », le vendredi quatorze mars deux mille huit à dix-neuf heures, sous la présidence en premier lieu, de Monsieur Christian GUYON, Maire sortant, puis de Monsieur Michel NYS, Doyen de l'Assemblée et enfin, de Monsieur Christian GUYON, Maire.

**Membres Présents** : M. GUYON Christian, Mme GAUDRON Isabelle, M. GAUDION Jean-Claude, Mme ALEXANDRE Chantal, M. GASIOROWSKI Michel, Mme PREEL Catherine, M. DELBARRE Stéphane, Mme CHAUVELIN Nelly, M. NYS Michel, Mme LATAPY Evelyne, M. DURAN Daniel, Mme AULAGNET Sophie, M. DEGENNE Eric, Mme SANTACANA Myriam, M. MICHEL Claude, Mme COLLET Valérie, M. ANDRÉ Daniel, Mme MAROL Françoise, M. BERDON Dominique, Mme DUPONT Françoise, M. PASSAVANT Jean, Melle SUC Emilie, M. LEVRET Philippe, Mme GRILLET Anne-Marie, M. LEPELLEUX Frédéric, Mme ROY Karine, M. RAVIER Brice, Mme GRIBET Isabelle, M. BRESTEAU François, M. PERRONIN Franck, Mme AUGUSTYN Anne-Marie, M. EHLINGER Pierre

**Secrétaire de Séance** : Melle Emilie SUC

**ORDRE DU JOUR**

<b>08-27 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>page 01</b>
<b>08-28 : ELECTION DU MAIRE</b>	<b>page 03</b>
<b>08-29 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS</b>	<b>page 04</b>
<b>08-30 : ELECTION DES ADJOINTS</b>	<b>page 05</b>

-----  
**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. GUYON** : Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

En qualité de Maire sortant, je vous ai convoqué ce soir afin de procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des résultats des élections municipales du 9 Mars 2008.

L'ouverture de cette séance doit être réalisée dans le cadre des dispositions légales et réglementaires strictes.

L'installation du nouveau Conseil Municipal se fait dans un ordre de tableau entre les conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus

Dans le cadre de ces dispositions réglementaires, je déclare installés les conseillers municipaux suivants :

1. Monsieur Christian GUYON
2. Madame Isabelle GAUDRON
3. Monsieur Jean-Claude GAUDION
4. Madame Chantal ALEXANDRE
5. Monsieur Michel GASIOROWSKI
6. Madame Catherine PREEL
7. Monsieur Stéphane DELBARRE
8. Madame Nelly CHAUVELIN
9. Monsieur Michel NYS
10. Madame Evelyne LATAPY
11. Monsieur Daniel DURAN
12. Madame Sophie AULAGNET
13. Monsieur Eric DEGENNE
14. Madame Myriam SANTACANA
15. Monsieur Claude MICHEL
16. Madame Valérie COLLET
17. Monsieur Daniel ANDRÉ
18. Madame Françoise MAROL
19. Monsieur Dominique BERDON
20. Madame Françoise DUPONT
21. Monsieur Jean PASSAVANT
22. Mademoiselle Emilie SUC
23. Monsieur Philippe LEVRET
24. Madame Marie-Christine GRILLET
25. Monsieur Frédéric LEPELLEUX
26. Madame Karine ROY
27. Monsieur Brice RAVIER
28. Madame Isabelle GRIBET
29. Monsieur François BRESTEAU
30. Monsieur Franck PERRONIN
31. Madame Anne-Marie AUGUSTYN
32. Monsieur Pierre EHLINGER
- 33.

L'installation s'arrête à 32 puisque j'ai une démission, celle de Madame Sylvie FOURNIER. J'appellerai la suivante sur la liste par écrit.

L'ordre du jour, bien évidemment, c'est l'installation du Conseil Municipal, c'est chose faite.

## **ELECTION DU MAIRE**

M. GUYON : L'élection du Maire et pour l'élection du Maire, la majorité des membres étant présents et le quorum étant atteint, j'appelle Monsieur NYS Michel en qualité de doyen d'âge du nouveau Conseil pour présider la séance afin de procéder à l'élection du nouveau maire.

M. NYS : En ma qualité de doyen d'âge de ce nouveau Conseil Municipal issu du scrutin du 9 Mars 2008 et conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de faire procéder à l'élection du Maire et e dois être assisté d'un secrétaire de séance et je demanderai à Melle Emilie SUC de me rejoindre qui est la plus jeune Conseillère Municipale.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue et selon l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de majorité absolue aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages entre les candidats, le plus âgé est déclaré élu. Donc, ma première fonction est de demander qui est candidat aux fonctions de Maire ?

M. GUYON : Je suis candidat

Mme GRIBET : Nous ne présentons pas de candidat, compte tenu du respect des suffrages exprimés dimanche dernier.

M. NYS : Nous avons un candidat : Monsieur Christian GUYON

Nous allons maintenant procéder au vote, chacun d'entre vous dispose d'un bulletin sur lequel il va inscrire le nom du candidat de son choix et une personne passera avec une urne pour recueillir vos bulletins et ensuite, il sera ensuite procédé au dépouillement.

Nous allons procéder au dépouillement de ce scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	5

Monsieur Christian GUYON obtient 26 voix.

***Monsieur Christian GUYON est élu Maire d'Amboise.***

M. NYS : Merci. Je vais me permettre de m'adresser à Monsieur le Maire.

Cher Christian et cher ami,

Au nom de tous les membres de la liste « Pluralisme et Solidarité », je t'adresse mes très sincères et chaleureuses félicitations. Les Amboisiens t'ont plébiscité largement. Ils ont reconnu tout le travail fait depuis 7 ans. Tu as été le meneur de jeu d'une équipe que tu avais choisie avec ses différences, ce qui en faisait sa richesse. Tu as su résister aux adversités, tu as surmonté les difficultés que rencontre tout Maire lors de son mandat. Tu as aussi réalisé complètement le programme proposé en 2001, programme d'ailleurs qui s'est enrichi en cours de mandat.

Ton épouse, Nadine, a accepté de partager les temps disponibles que te laissait ta fonction avec l'ensemble des amboisiens. Nous l'associons à nos remerciements.

Cher Christian, tu viens d'être réélu Maire pour 6 ans, à la tête d'une équipe que tu as rajeunie et choisie, pleine d'enthousiasme et décidée à se mettre au service des Amboisiens et aussi de la Communauté de Communes.

Cette équipe, tu l'as assise sur des gens dont l'expérience de la gestion communale te permettra de parfaire le travail commencé.

Comme tu le sais, comme les amboisiens le reconnaissent, il faut plus d'un mandat pour réaliser un programme ambitieux mais réaliste pour l'avenir de la Ville. Amboise doit devenir la Ville-Centre la plus performante de l'est tourangeau, sa croissance, son attraction, son dynamisme lui permettra aussi d'être la ville moyenne la plus cotée de la Région du Centre. Mais, il est bien difficile de réaliser un deuxième mandat, quelles que soient les réalisations, même si elles sont en partie, la continuité sans interruption du mandat précédent, les critiques risquent d'être plus acerbes, les desiderata de chacun, plus exigeants, peut-être parce qu'elles sont plus individualisées. Ne peut être tancé d'excès de pouvoir individuel si ce n'est d'abus, un Maire qui sait prendre des décisions rapides pour être efficace mais réfléchies en connaissance de cause après consultation d'avis autorisés. Ce mandat renouvelé te permettra de rentrer dans la lignée des grands maires qu'a connu Amboise, fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et partie du XX<sup>ème</sup>. Merci pour le travail qui sera fait pour la grandeur de la ville pour et avec l'ensemble des amboisiens.

Permetts-moi aussi de te dire la joie, le grand plaisir qui me sont accordés en tant que doyen pour te repasser une nouvelle fois et pour 6 ans, l'écharpe de Maire de la Ville d'Amboise. Monsieur NYS remet l'écharpe à Monsieur Christian GUYON.

M. GUYON : Mon cher Michel, c'est avec des hommes de ta trempe que j'ai pu faire tout le travail accompli depuis 7 ans.

Je reprends la Présidence.

### ***DELIBERATION***

En vertu de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue et selon l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de majorité absolue aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages entre les candidats, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Christian GUYON est candidat à la fonction de Maire.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	5

Monsieur Christian GUYON obtient 26 voix.

Monsieur GUYON Christian est élu Maire d'Amboise.

### **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. GUYON : Nous allons maintenant procéder à la fixation du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, sous la présidence du nouveau maire, doit fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal selon l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Amboise comptant 33 Conseillers Municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de 9. Il est proposé de créer 9 postes d'adjoints au Maire.

Je vous demande pour cela, la permission de faire procéder à un vote à main levée plutôt qu'un vote à bulletin secret pour faire gagner du temps, mais si une personne demande un vote à bulletin secret, il sera fait à bulletin secret.

Quels sont ceux qui sont favorables à la fixation du nombre d'adjoints à 9 ?

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, sous la présidence du nouveau maire, doit fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal selon l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Amboise comptant 33 Conseillers Municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de 9.

Il est proposé de créer 9 postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte cette proposition.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

M. GUYON : Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints

L'article L 2122-7-2 créé par la loi du 31 Janvier 2007 prévoit que les adjoints sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, le principe de la parité homme/femme devra être respecté. L'écart ne devra pas être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous invite donc, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à procéder à l'élection des adjoints, selon le scrutin de liste.

Nous allons donc maintenant procéder au vote, chacun d'entre vous disposera de 2 bulletins, un bulletin blanc et la liste et une personne passera avec l'urne pour recueillir vos bulletins et il sera ensuite procédé au dépouillement et je ferai de nouveau appel à Emilie SUC.

32 Bulletins trouvés dans l'urne

Liste complète	27
Bulletin blanc	5

Je donne la liste des **adjoints élus** dans l'ordre :

Madame Isabelle GAUDRON  
Monsieur Jean-Claude GAUDION  
Madame Chantal ALEXANDRE  
Monsieur Michel GASIOROWSKI  
Madame Catherine PREEL  
Monsieur Jean PASSAVANT  
Madame Nelly CHAUVELIN  
Monsieur Michel NYS  
Madame Evelyne LATAPY

-----

M. GUYON : Je souhaite la bienvenue aux 27 élus de la liste « Pluralisme et Solidarité » et aux 6 élus de la liste « Amboise, l'avenir avec vous ».

Après cette installation et dès la semaine prochaine, j'affecterai des délégations et des missions à chacune et chacun des adjoints qui viennent d'être élus.

Je désignerai également un certain nombre de conseillers délégués avec des missions particulières. Ces délégués viendront en appui aux adjointes et aux adjoints. Il restera ensuite à élire les membres des différentes commissions et désigner les représentants de la Ville dans les différentes instances intercommunales et autres syndicats ou conseils d'administration.

J'avais prévu la prochaine réunion du Conseil Municipal dans une semaine, mais afin de laisser le temps de bien vérifier les statuts de ces organismes et prenant conscience que la veille du week-end de Pâques n'était pas le jour le plus judicieux, je vous propose de nous réunir de nouveau, mes chers collègues, le vendredi 28 mars à 19 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville. Les convocations vous seront adressées.

C'est un travail prenant mais passionnant qui nous attend de nouveau. Nous serons assistés par les personnels municipaux auxquels je souhaite rendre un hommage appuyé pour l'excellent travail qu'ils ont fourni tout au long des 7 années écoulées. Ces personnels ont su renvoyer à leurs concitoyens et aux élus les efforts faits en matière d'équipements, d'outils de travail et de formation. Ils se sont appropriés la devise d'un meilleur service public pour un meilleur service au public.

Dans la continuité, parce que vous nous avez légitimés, nous allons gérer notre ville et mettre en œuvre pendant les 6 années qui viennent, le programme sur lequel notre liste « Pluralisme et Solidarité », nous avons été élus.

Le choix des Amboisiennes et des Amboisiens a tenu compte de notre bilan :

Un bilan riche dans de nombreux domaines et dont j'ai maintes fois rappelé les grands moments dans les mois qui viennent de s'écouler. Une attention soutenue à l'aménagement urbain tenant compte d'une mixité de l'habitat indispensable à une vie d'échanges et de convivialité.

La prise en compte de la précarité d'un grand nombre de nos concitoyens avec la création de logements temporaires opérationnels dans quelques jours.

La solidarité sans ostentation à l'égard de nombreuses associations, véritables forces vives de notre territoire.

Des augmentations de moyens mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, la gratuité pour les transports scolaires maternelles et élémentaires.

L'implication dans les dispositifs nationaux visant à réduire les écarts de qualité de vie entre les quartiers.

La mise en service des locaux pour la Maison de Quartier de la Croix Besnard,

Des investissements sans précédent dans les domaines de la voirie et des bâtiments, qu'ils soient scolaires, sportifs ou d'animation

Des actions qui, au fil des ans, ont su restaurer la confiance de nos partenaires autant privés qu'institutionnels.

Des finances saines et une gestion rigoureuse, reconnue par nos autorités de tutelle et étoilée par la presse spécialisée. Mon cher Michel Nys, merci d'avoir œuvré avec nous.

C'est tout cela, parmi tant d'autres choses, qui a conduit nos concitoyens, qui vous a conduit majoritairement à ce choix net et sans hésitation en faveur d'un programme réaliste, clair et précis. Un choix qui a refusé l'utopie et la démagogie.

Amboise devient séduisante, en progrès dans tous les domaines même s'il reste encore beaucoup à faire, mais on part de tellement loin.

Si notre ville attire, ce n'est pas par hasard. C'est parce que chacun espère y trouver emploi, logement et qualité de vie.

C'est à nous de ne pas décevoir les espoirs qui continuent de s'exprimer. L'emploi et le logement sont parmi nos soucis majeurs et nous continuerons de porter nos efforts à la fois par les compétences de la Communauté de Communes et parce que la Ville centre doit être en première ligne par sa vocation touristique.

J'ai dit et je répète que les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques ne vont pas s'installer en plein désert. Elles vont là où il y a de la vie, de la vie culturelle, de la vie

sportive, de l'animation, des établissements scolaires, de la formation, de l'accueil de qualité, des services et des soins. C'est à partir de là que de l'emploi sera créé et que nous tendrons vers un mieux-vivre.

L'intercommunalité a toute sa place dans notre programme car à un moment où chacun s'accorde à dire, quelle que soit son origine politique, que le désengagement de l'Etat n'est pas une vue de l'esprit et qu'il pénalise les collectivités en les chargeant encore plus, la mutualisation des moyens et des forces de nos communes est indispensable. C'est pourquoi, il est temps de réussir la fusion des deux intercommunalités. Depuis 2002, nous avons largement prouvé que la précipitation n'était pas notre principal défaut. Maintenant, cela suffit. Les communautés ont besoin de renforcer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles et les entreprises qui veulent s'installer n'ont que faire des querelles de clocher ou des querelles d'hommes.

Pour notre ville, au-delà de ce qui est dû aux administrés en matière de grands investissements et de services obligatoires, nous voulons aller vers plus de qualité de vie. C'est pourquoi une attention particulière sera portée à la vie dans les quartiers et aux animations inter générations ou destinées aux seniors, avec l'inscription de ces actions dans la délégation d'une adjointe.

Pour terminer et en m'adressant à vous toutes et à vous tous, Amboisiennes et Amboisiens, je vous assure que nous continuerons à faire d'Amboise une ville pour tous.

A votre confiance répond notre enthousiasme

A votre civisme et à vos sollicitations répondent notre écoute et notre disponibilité

A votre appui répondent notre volonté et notre détermination

C'est ce qui me fait dire, ce soir encore, que Ensemble, nous ferons plus !

Merci.

### **DELIBERATION**

L'article L 2122-7-2 créé par la loi du 31 Janvier 2007 prévoit que les adjoints sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, le principe de la parité homme/femme devra être respecté. L'écart ne devra pas être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des adjoints, selon le scrutin de liste a lieu à bulletin secret.

32 Bulletins trouvés dans l'urne

Liste complète 27

Bulletin blanc 5

**Sont déclarés élus :**

- ♦ Madame Isabelle GAUDRON
- ♦ Monsieur Jean-Claude GAUDION
- ♦ Madame Chantal ALEXANDRE
- ♦ Monsieur Michel GASIOROWSKI
- ♦ Madame Catherine PREEL
- ♦ Monsieur Jean PASSAVANT
- ♦ Madame Nelly CHAUVELIN
- ♦ Monsieur Michel NYS
- ♦ Madame Evelyne LATAPY

-----

M. GUYON : Et puis avant de nous quitter, j'ai une information à vous donner. Lazare Ponticelli, le dernier poilu est décédé et à la demande du Président de la République, un hommage national sera rendu à l'ensemble des combattants de la première guerre mondiale à l'occasion des obsèques de Lazare Ponticelli, dernier survivant des combattants français de 1914-1918. Cette cérémonie se déroulera le lundi 17 Mars à 18 heures, au Monument aux morts en présence des drapeaux des associations patriotiques. Donc, pour cet hommage à notre dernier poilu, je compte sur votre présence nombreuse.

La séance est levée. Merci à vous toutes et à vous tous pour votre présence nombreuse.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

M. GUYON Christian

Mme GAUDRON Isabelle

M. GAUDION Jean-Claude

Mme ALEXANDRE Chantal

M. GASIOROWSKI Michel

Mme PREEL Catherine

M. DELBARRE Stéphane

Mme CHAUVELIN Nelly

M. NYS Michel



Mme LATAPY Evelyne

M. DURAN Daniel

Mme AULAGNET Sophie

M. DEGENNE Eric

Mme SANTACANA Myriam

M. MICHEL Claude

Mme COLLET Valérie

M. ANDRÉ Daniel

Mme MAROL Françoise

M. BERDON Dominique

Mme DUPONT Françoise

M. PASSAVANT Jean

Melle SUC Emilie

M. LEVRET Philippe

Mme GRILLET Anne-Marie

M. LEPELLEUX Frédéric

Mme ROY Karine

M. RAVIER Brice

Mme GRIBET Isabelle

M. BRESTEAU François

M. PERRONIN Franck

Mme AUGUSTYN Anne-Marie

M. EHLINGER Pierre